

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 FEVRIER 2011**

Monsieur le Président donne lecture du procès verbal du conseil de communauté en date du 16 décembre 2010. Le procès verbal n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur François-Xavier LEFEUVRE.

Monsieur le Président accueille les délégués de la Commune de Spay au sein du conseil de communauté :

- ✓ Titulaires : Mme Isabelle Chartereau, Mrs Marc Gabay, Jean-Luc Huveline Emmanuel Reynier,
- ✓ Suppléants : Mme Joëlle Brunet, Mrs Jacky Cotteau, Sébastien Gaudin, Frédéric Renault.

### **Dates de Convocation**

28/01/11

L'an Deux Mille Onze

Le 3 février, à 20 H 30

à Sain Jean du Bois

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARDOT.

### **Nombre de Conseillers**

En exercice : 44

Présents : 39

Votants : 39

Etaient présents :

Mmes SALINAS, BOG, COULEE, GOUET, CERISIER, FRANÇAIS, SEPTSAULT, BARRIER, COUPRY, MONTHEARD, TAUREAU, DESILLE, CHARTEREAU, Mrs LEFEUVRE, N'DAMITE, CORBIN, FRANCO, BERGUES, NICOLLE, DECARPES, GUEHERY, TRIDEAU, GODEFROY, OLIVIER, LUSSEAU, FORISSIER, TELLIER, BONHOMMET, LEROUX, BARRE, BOISARD, BOURMAULT, POIRRIER, TOUET, GABAY, HUVELINE, REYNIER, JOUSSE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés :

Mmes HERVE, DUTHEIL, COUET et Mrs DHUMEAUX, HERVE, RIBEMONT, LAVAL, LE QUEAU, GARNIER, MROZOWSKI, LAMY sont remplacés par leur suppléant Mmes SEPTSAULT, MONTHEARD et Mrs OLIVIER, BARRE, BOURMAULT, TOUET.

Mmes HERVE, COUET et Mrs DHUMEAUX, LAVAL, LE QUEAU ne sont pas remplacés.

Etaient également présents : Mr TERRIER Michel, Receveur-Percepteur, Melle Florence LEFEUVRE, Secrétaire Générale et Mme Delphine OLLIVIER, Rédactrice.

Secrétaire de séance : Mr François-Xavier LEFEUVRE.

### **□ Décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre de la délégation de fonction du conseil de communauté**

#### ✓ Administration générale / Finances

- Acquisition, livraison et installation d'un photocopieur multifonction couleur (avec option perforatrice) à la Sté DACTYL BURO du Mans pour un montant de 9 257,04 € TTC.

- Signature d'un contrat d'entretien d'espaces verts avec la Société Leroy Paysage (Changé 53), aux conditions principales suivantes : sites entretenus : MoulinS'ART à Fillé sur Sarthe et ZA du Val de l'Aune à Roëzé sur Sarthe / coût : MoulinS'ART 12 270 € HT / ZA du Val de l'Aune 5 995 € HT / durée : A partir de la signature du contrat pour une année.

#### ✓ Economie

- Signature d'une convention (ainsi que tout document relatif à ce dossier) de servitude entre ERDF et la Communauté de communes selon les modalités principales suivantes : Permettre à ERDF de tirer un nouveau câble d'alimentation électrique à partir du transformateur de la zone et donc traverser les parcelles cadastrées ZH n°225 et n°227 propriété de la Communauté de communes / Etablir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur de 174 mètres pour ERDF / Conservation par la Communauté de communes de la propriété et jouissance des parcelles / Pas d'indemnité financière entre les parties.

#### ✓ Environnement :

- Signature d'un contrat tripartite entre le centre de tri, le repreneur NORSKE SKOG GOLBEY et la Communauté de communes concernant la reprise des Journaux Revues Magazines (environ 500 t/an). Les principales conditions du contrat sont les suivantes : Durée : de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2015 avec reconduction possible d'un an / Déchets concernés : Journaux Revues Magazine (sorte 1.11) provenant de la collecte sélective des ménages / Engagements de la Communauté de communes : sensibiliser les usagers au tri de ces déchets, rémunérer le centre de tri, / Engagements du centre de tri :

trier les déchets selon le cahier des charges de la papeterie, transmettre le certificat de recyclage à la Communauté de communes / Engagements de la Papeterie : procéder à des enlèvements réguliers sur le centre de tri désigné, recycler ces déchets, rémunérer la Communauté de communes pour la vente de ces déchets / Prix plancher de rachat = 57 €/tonne.

- Passation d'avenants aux contrats suivants avec l'entreprise Net Cité Industrie (NCI) Environnement :

✓ Contrat d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets issus des déchetteries pour les lots N°1 collecte, transport et traitement des encombrants / Lot N° 3 collecte, transport et traitement des cartons / Lot N°6 Collecte, transport et traitement du bois.

✓ Contrat de collecte, transport et de traitement des déchets ménagers et tri des emballages ménagers pour le lot N° 1 collecte, transport des ordures ménagères et assimilés.

- Signature d'une convention avec les établissements scolaires volontaires (collèges et lycée) du territoire ayant pour objet l'optimisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés. Les principales conditions de la convention sont les suivantes : Durée : 2 ans renouvelable une fois / Engagements de la Communauté de communes : aider à développer la collecte sélective et à mettre en place d'autres filières de valorisation en fonction des déchets produits, mettre à disposition un conteneur papier / carton, appliquer la Redevance correspondante (établissement conventionné) / Engagements de l'établissement : développer la collecte sélective au sein de leur établissement, réaliser des opérations de sensibilisation auprès du personnel et des élèves, mettre en place d'autres filières de valorisation en fonction des déchets produits.

✓ Social

- Recrutement de quatre Adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour les activités de l'Opération Tickets Sport et Culture pour l'année 2011, aux conditions suivantes : Temps de travail : 31h50 hebdomadaires maximum / Rémunération : niveau BAFA, grade d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, échelle 3 (IB 297).

✓ Tourisme

- La signature d'un contrat d'étude pour la conception d'un plan de communication de 5 ans pour le site de MoulinS'ART avec l'agence APAPA (Nantes) selon les modalités principales suivantes : Objectifs : Asseoir la notoriété du site à l'échelon local, départemental et régional / Augmenter la fréquentation, marchande et non marchande du site / Favoriser les synergies avec nos partenaires et d'autres sites touristiques / Améliorer la fonctionnalité du site / Durée : 3 mois (de janvier à mars 2011), selon les phases suivantes : Diagnostic du positionnement du site / validation d'un référentiel (0.5 mois) / Définition du plan d'actions de communication et de promotion (1 mois) / Réalisation effective et mise en œuvre opérationnelle des actions jugées prioritaires (1.5 mois) / Coût : 17 748.64 € TTC (étude stratégique et conception des actions prioritaires pour 2011 hors site internet).

- Réalisation des opérations d'aménagement suivantes au Moulin de Cyprien : Réfection du plancher du 1<sup>er</sup> étage : 3 850 € HT / Sécurisation de la plateforme d'accès à la roue du moulin : 6 930 € HT / Mise en accessibilité du Moulin de Cyprien pour les personnes à mobilité réduite (PMR) : 1 730 € HT. Afin d'assurer le financement de ces travaux d'un montant total de 12 510 € HT ; autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre de la Convention de Développement Local volet dotation de base, selon le plan de financement suivant :

RECETTES	Montant	%
Conseil général de la Sarthe / Dotation de base CDL	6 255.00 €	50.00
Communauté de communes du Val de Sarthe	6 255.00 €	50.00
TOTAL	12 510.00 HT €	100.00

- Signature d'un avenant à la convention de stage entre Melle Emilie Brault étudiante, l'école des Etablières (ISATTC / ISRAD) à Luçon (85) et la Communauté de communes, afin de préciser les éléments suivants : Durée du temps de travail : 35 heures hebdomadaires / Jours de présence : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2011 du lundi au vendredi / du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2011 du lundi au vendredi 3 semaines sur 4 et une semaine par mois, présence du mercredi au dimanche. Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

✓ Voirie

- Signature d'une convention de mise à disposition de service entre la Commune de Spay et la Communauté de communes, aux conditions principales suivantes :

✓ Pour la Communauté de communes en faveur des Communes : Objet : réalisation du diagnostic voirie en agglomération, de la programmation des travaux de voirie en agglomération et de la gestion

administrative du domaine public / Durée : sans limitation de durée / Rémunération du service : basée sur les frais de personnel et frais de fonctionnement du service soit 25 €/heure.

✓ Pour les Communes en faveur de la Communauté de communes : Objet : réalisation des interventions ponctuelles sur la voirie hors agglomération et chemins ruraux en cas de force majeure (intempéries, accident, ...) / Durée : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, reconductible dans les mêmes termes pour les années suivantes / Rémunération du service : basée sur les frais de personnel et de fonctionnement du service soit 15 €/heure. L'achat de matériaux sera facturé aux frais réels.

### **OBJET : Election d'un membre du bureau communautaire**

Monsieur le Président expose que conformément à l'article 6 des statuts de la Communauté de communes « le Bureau est composé du Président, des Vice-présidents et de Membres ».

Vu l'arrivée de la Commune de Spay au sein de la Communauté, Monsieur le Président propose d'élire un délégué communautaire de Spay membre de Bureau.

Monsieur le Président demande quels sont les candidats au siège de membre du Bureau communautaire.

Le délégué de Spay proposé est Monsieur Marc Gabay.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Monsieur **Marc Gabay** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé Membre du Bureau communautaire.

### **OBJET : Commissions communautaires – Elections des délégués de la Commune de Spay**

Vu l'entrée de la Commune de Spay au sein de la Communauté de communes,

Vu les dispositions de l'article 6 du règlement intérieur de la Communauté de communes relatives à l'élection des membres des commissions communautaires,

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires quels sont les candidats aux commissions communautaires pour la Commune de Spay.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public pour chaque commission.

#### ✓ **Commission Aménagement de l'espace**

Monsieur **Marc Gabay** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Aménagement de l'espace.

#### ✓ **Commission Culture/Sports/Enseignement**

Monsieur **Jean-Luc Huveline** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Culture/Sports/Enseignement.

#### ✓ **Commission Economie**

Monsieur **Emmanuel Reynier** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Economie.

#### ✓ **Commission Environnement**

Monsieur **Frédéric Renault** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Environnement.

#### ✓ **Commission Habitat/Cadre de vie**

Monsieur **Marc Gabay** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Habitat/Cadre de vie.

#### ✓ **Commission Sociale**

Madame **Joëlle Brunet** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Sociale.

#### ✓ **Commission Tourisme**

Madame **Isabelle Chartreau** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée membre de la commission Tourisme.

✓ **Commission Voirie**

Monsieur **Jacky Cotteau** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Voirie.

✓ **Commission Finances**

Monsieur **Sébastien Gaudin** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Finances.

**OBJET : Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe – Désignation des délégués**

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe, la Communauté de communes du Val de Sarthe dispose au sein de cet organisme de douze membres titulaires et douze membres suppléants.

L'arrivée de la Commune de Spay ne changera pas le nombre de délégués communautaires au sein du Pays Vallée de la Sarthe.

Toutefois, afin que la Commune de Spay soit représentée dans cet organisme, le Bureau propose qu'un délégué communautaire de Spay soit élu par le conseil communautaire en lieu et place d'un des deux représentants titulaires de la Commune de La Suze sur Sarthe. La Commune de La Suze sur Sarthe a accepté cette proposition.

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires quels sont les candidats titulaires au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote des délégués titulaires, par scrutin public.

Monsieur **Emmanuel Reynier** ayant obtenu 38 voix pour et 1 abstention, est proclamé délégué titulaire au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. Monsieur Bernard Ribemont n'est plus délégué titulaire du Pays Vallée de la Sarthe.

Etant donné que le 2<sup>ème</sup> délégué titulaire de la Commune de La Suze sur Sarthe ne siège plus au comité syndical du Pays Vallée de la Sarthe, Monsieur le Président propose que celui-ci devienne délégué suppléant en lieu et place d'un autre délégué suppléant de cette même Commune.

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires quels sont les candidats suppléants au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. Monsieur le Président fait procéder au vote des délégués suppléants, par scrutin public.

Monsieur **Bernard Ribemont** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé délégué suppléant au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe. Monsieur Patrice Olivier n'est plus délégué suppléant du Pays Vallée de la Sarthe.

Monsieur Reynier s'interroge sur la démarche pour se faire remplacer par un suppléant.

Mademoiselle Lefeuvre lui répond qu'il faudra contacter Monsieur Ribemont ou Monsieur Lusseau.

Monsieur Lusseau demande que Monsieur Reynier contacte Monsieur Ribemont en premier car celui-ci était auparavant membre titulaire du Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe.

**OBJET : Délégué à l'Association de Développement Touristique de la Vallée de la Sarthe (ADTVS)**

Vu l'arrivée de la Commune de Spay au sein de la Communauté de communes,

Vu les statuts de l'ADTVS, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit désigner au sein de cet organisme extérieur un membre titulaire par Commune, soit membre du conseil communautaire, soit membre d'un conseil municipal, soit désigné par le conseil municipal. Le Président de la Communauté de communes est lui membre de droit de l'ADTVS.

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires quels sont les candidats titulaires au syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote des délégués, par scrutin public.

**Madame Isabelle Chartreau** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamée déléguée communautaire de l'ADTVS.

**OBJET : Commission Economie et Sociale – Election d'un délégué  
Commune de Chemiré le Gaudin**

Le conseil municipal de Chemiré le Gaudin sollicite l'élection d'un nouveau délégué au sein de la commission Economie et de la commission Sociale. En effet, Monsieur Miguel Degoulet et Madame Sylvie Coudray membres de ces commissions ne peuvent plus y siéger pour des raisons professionnelles. Les délégués proposés sont :

- ✓ Commission Economie : Mr Serge Moreau
- ✓ Commission Sociale : Mr Marcel N'Damité

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote des délégués, par scrutin public.

Monsieur **Serge Moreau** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Economie.

Monsieur **Marcel N'Damité** ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est proclamé membre de la commission Sociale.

**OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

Monsieur le Vice-président chargé des finances indique que le vote des orientations budgétaires a lieu dans un contexte peu stable sur fond de réforme de la taxe professionnelle et de dynamisme économique faible.

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle les objectifs du D.O.B :

- ✓ **Discuter les orientations politiques** qui seront retenues par compétence et globalement dans le budget primitif 2011,
- ✓ **Informé sur l'évolution de la situation financière** de la Communauté de communes (fiscalité, endettement, épargne,...),
- ✓ **Fixer l'enveloppe globale des investissements** et le montant du recours à l'emprunt.

La détermination de ces 3 masses est bien évidemment liée à la situation financière de la Communauté de communes à l'issue de l'exercice budgétaire 2010 (résultats provisoires des comptes administratifs 2010), et résultera des orientations retenues pour l'année 2011 (cf. document joint D.O.B pour le budget général, le budget déchets ménagers, le SPANC, les zones d'activités et les bâtiments d'accueil pour les entreprises, la guinguette).

Il expose ensuite le nouveau profil fiscal de la Communauté de communes décomposé en impôts ménages et entreprises ainsi qu'une part de dotation de compensation de l'Etat. Il précise qu'à ce jour, le montant de la fiscalité n'est pas connu (au mieux mi-mars 2011) ni les modalités de sa mise en œuvre, notamment la fixation des taux pour les impôts ménages transférés des Conseils régional et général.

Enfin, il rappelle les consignes données à Messieurs les Vice-présidents pour élaborer le DOB 2011 :

- Hiérarchiser les nouveaux projets (ordre de priorité) en investissement et en fonctionnement – Priorité aux projets inscrits dans le schéma de développement,
- Conforter les actions et projets existants,
- Intégrer les dépenses et recettes relatives à l'arrivée de la Commune de Spay.

Après l'exposé prévisionnel de la situation financière à l'issue de l'exercice budgétaire 2010, Messieurs les Vice-présidents présentent successivement les principales orientations budgétaires pour 2011 :

- **Enveloppe globale des investissements :**

✓ **Budget général** de l'ordre de **1 385 200 €** (et **201 400 €** de restes à réaliser) pour les projets suivants :

**- Culture-Sport-Enseignement :**

Investissement : Acquisition instruments de musique et logiciels musicaux / MoulinS'ART acquisition matériel d'exposition / Acquisition mobilier et matériel périscolaires dix Communes et mobilier scolaire une Commune.

Fonctionnement : Poursuite de l'enseignement musical dans les écoles primaires avec Spay à compter de septembre / Poursuite de l'opération Orchestre au collège / Festival musical à MoulinS'ART / Personnel : accompagnement chorale (ETP 4/12<sup>ème</sup>) / Divers outils de communication / Pic Nic Show dans 8 Communes / Nouvelle opération Marmite jeunes / Résidence d'artistes : accueil de 5 artistes.

Monsieur Bergues informe le conseil que l'école de musique compte 275 élèves et explique l'augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 53 000 € par le report en 2011 des actions de l'école de musique commencées à la rentrée scolaire 2010.

Par ailleurs, Monsieur Bergues précise que trois actions nouvelles sont prévues en culture : la marmite jeunes permettant aux jeunes du territoire d'assister à des spectacles culturels (5 d'un coût total de 6 000 €); le festival musical, spectacle classique de qualité qui se déroule dans un domaine de prestige privé (lieu non déterminé à ce jour) porté par l'Association d'Asnières sur Vègre dont le principal financeur est le Pays Vallée de la Sarthe et précise que la Communauté de communes du Val de Sarthe est le seul établissement public de coopération intercommunale à ne pas accueillir un spectacle du festival Charnie en Champagne (participation de 1 500 €) ; accueil de 5 artistes à la résidence d'artistes.

Madame Français demande le montant global du budget pour cette compétence.

Monsieur Franco répond qu'en fonctionnement, il est de 360 781 € en dépenses et de 45 110 € en recettes, en investissement 45 000 € en dépenses et 13 070 € en recettes.

Monsieur Bergues précise que la plus grande masse concerne l'école de musique.

Par ailleurs, Monsieur Bergues évoque l'enseignement de la danse sur le territoire. Il précise que ce projet est inscrit dans le schéma de développement de la Communauté de communes à moyen terme.

Monsieur Godefroy informe le conseil que 270 élèves dont 120 de La Suze sur Sarthe sont inscrits à l'école de danse.

Madame Taureau souligne, pour l'école de danse, le fort écart entre les tarifs pratiqués pour les Suzerains et ceux pour les Communes extérieures.

Monsieur Godefroy répond que cet écart s'explique par le coût de revient de l'enseignement de cette discipline.

Monsieur Bergues évoque la réflexion sur la création d'une école artistique regroupant plusieurs disciplines.

**- Economie :**

Investissement : Vente d'un terrain sur la ZA la Bodinière / Aménagement accès centrale béton à Voivres.

Fonctionnement : Subvention équilibre budget ZA Actival / Prêts participatifs OSEO / Entretien espaces verts et éclairage des zones d'activités / Entretien pépinière / Plaquette communication / Animation club d'entreprises / Personnel : stagiaire (club entreprises,...).

**- Habitat-Cadre de vie-Aménagement de l'espace :**

Investissement : Création de 10 locatifs à Etival et 8 à Roëzé : études et début de viabilisation / Acquisition terrain à Fillé et à Voivres lès le Mans (terrain viabilisé) / Une réserve foncière non affectée / Poursuite développement SIG : intégration de PLU et données numériques cartographiées issues des Communes.

Fonctionnement : SIG entrée de la Commune de Spay (nouveau contrat prestataire).

**- Social :**

Petite enfance :

Investissement : Acquisition mobilier et matériel.

Fonctionnement : Multi-accueil : Augmentation amplitude horaires année entière / RAM : Recrutement d'une animatrice à 0,50 ETP (8/12<sup>ème</sup>) entrée de Spay et contrat petite enfance / Actions de formation.

Monsieur Tellier explique que le territoire compte environ 300 assistantes maternelles et que d'après les préconisations de la CAF, il faut prévoir une animatrice RAM pour 120 assistantes maternelles.

Jeunesse :

Investissement : Acquisition logiciel de gestion.

Fonctionnement : Poursuite des camps et des OTSC avec l'entrée de la Commune de Spay / Poursuite de coordination jeunesse avec les Communes dotées de personnel (12 journées/an) / Journée Festi'Val de Sarthe.

Emploi/formation :

Investissement : Acquisition matériel et mobilier.

Fonctionnement : Création du service communautaire / Poursuite des actions de développement (formation informatique, femmes en congé parental,...) / Adhésion Mission locale de l'Agglomération Mancelle.

Coordination sociale : Analyse des besoins sociaux.

**- Voirie :**

Investissement : Travaux de chaussée 2 chantiers (VC 406 à Etival et VC 404 à Fillé) / Acquisition d'un tracteur chargeur.

Fonctionnement : Entrée de la Commune de Spay marchés d'entretien / Poursuite des marchés d'entretien (dont entretien des sentiers de randonnée) / Convention de mise à disposition de tracteurs chargeur avec les Communes (coût horaire de 35 €) / Adjoint Technique (12/12<sup>ème</sup>), personnel ADESS Emploi (0,25 ETP).

Monsieur Lefeuvre précise que la commission voirie envisage dans les prochaines années de réaliser plus de travaux d'investissement sur les chemins souvent utilisés par les usagers et ainsi de diminuer les frais de fonctionnement. Par ailleurs, il espère que le Conseil général, suite aux élections cantonales, optera pour une répartition de la subvention ADVC au plus juste.

**- Tourisme :**

Investissement : Centre de Loisirs Fluvial : aménagement et travaux divers (plancher et accessibilité moulin, enrochement des berges, local poubelles, jeux extérieurs, signalétique,...).

Fonctionnement : Plan et actions de communication / Spectacle son et lumière / Elagage bois de la Cornuère / Subvention association gestionnaire du moulin et association budget guinguette (selon résultat d'exploitation de la guinguette / Création d'un poste agent d'accueil et communication (avec service culture 8/12<sup>ème</sup>), chargée de mission tourisme-culture (12/12<sup>ème</sup>), augmentation temps entretien des locaux.

Monsieur Guéhéry fait remarquer que la commission tourisme supporte le salaire de la chargée de mission tourisme – culture en totalité. Par ailleurs, il fait part des demandes de trois Communes pour des aménagements sur les chemins de randonnée et précise que la commission devra donc trancher pour rester dans le budget tourisme prévu.

Il rappelle que l'office de tourisme était une priorité du schéma de développement de la Communauté mais une étude en cours avec le Pays Vallée de la Sarthe préconiserait un seul office de tourisme de pôle sur le Pays avec des antennes délocalisées comme à La Suze sur Sarthe, par exemple et ajoute que cette étude sortira en mars prochain.

Monsieur Godefroy rappelle que la Commune de La Suze sur Sarthe dispose d'un syndicat d'initiative et selon lui, il faudrait étudier la possibilité d'une collaboration avec la SNCF pour utiliser la gare et son guichet ouvert fréquemment la semaine comme lieu d'informations touristiques. Il suggère de négocier l'ouverture du guichet jusqu'au dimanche.

Monsieur Guéhéry fait remarquer qu'au Pays Vallée de la Sarthe, l'ouverture d'un office de tourisme de pôle avec des antennes ne fait pas l'unanimité.

**- Communauté :**

Investissement : Solde honoraires, construction et équipements (mobilier, matériel, espaces verts, signalétique) de l'Espace communautaire et acquisition de terrains jouxtant le site / Fonds de concours (La Suze – Fillé) / Solde subvention espace communautaire.

Fonctionnement : Diverses charges (fluides, maintenance,...) liées aux nouveaux locaux et au maintien des locaux modulaires (12/12<sup>ème</sup>) / Baisse de l'attribution de compensation aux Communes vu le transfert de la compétence voirie hors agglomération et augmentation globale vu l'entrée de Spay / Augmentation charges financières (emprunt 200 000 € en 2010) et amortissements / Personnel : Mise à disposition agent communication 0,50 ETP Commune de Spay (9/12<sup>ème</sup>), Adjoint Technique entretien locaux 0,35 ETP, Adjoint Administratif principal 0,50 ETP (ex personnel ADESS) / Fiscalité : Instauration de la fiscalité mixte de fait : Entreprises (CFE, CVAE, IFRER compensations exonérations fiscales,...) – Ménages (Taxe d'habitation transférée du Conseil général, Taxe Foncière Non Bâtie transférée du Conseil régional) – Compensation de l'Etat vu le déficit de recettes fiscales constaté par rapport à la compensation relais de 2010 (FNGIR) / Pas de position sur la variation de la fiscalité en l'absence des éléments fiscaux nécessaires à la décision.

Prévision augmentation Dotation Globale de Fonctionnement : augmentation pour le transfert de la compétence voirie hors agglomération, baisse pour l'entrée de Spay.

Monsieur Godefroy informe que la Commune de La Suze sur Sarthe a proposé à la Communauté des surfaces dans le bâtiment des services techniques et ajoute que la Commune prendrait en charge les travaux nécessaires à l'accueil de 3 ou 4 bureaux, soit environ 15 000 €.

Monsieur Franco prend note de la proposition de la Commune de La Suze sur Sarthe et dit que la Communauté doit réfléchir à une nouvelle organisation des services notamment avec la réforme territoriale et pourquoi pas à un service d'urbanisme communautaire.

✓ **Budget déchets ménagers** de l'ordre de **243 000 €** (et 5 500 € de restes à réaliser) :

Investissement : Acquisition d'un compacteur avec construction d'un local à la déchetterie / Acquisition de conteneurs verre / Travaux divers à la déchetterie (éclairage, barrières de sécurité, panneaux,...) / Acquisition matériel informatique.

Fonctionnement : Entrée de la Commune de Spay dans les divers marchés de prestations et accès à la déchetterie de Guécélard / Augmentation de la REOM / Mise à disposition des services communaux pour le nettoyage des PAV / Personnel : Recrutement d'un agent 0,50 ETP (10/12<sup>ème</sup>).

✓ **Budget Assainissement Non Collectif** de l'ordre de **16 200 €**:

Investissement : Acquisition d'un véhicule, de matériel informatique et de mobilier.

Fonctionnement : Personnel : Technicien à temps plein (11/12<sup>ème</sup>) et Adjoint administratif à 0,50 ETP (10/12<sup>ème</sup>) / Outils de communication / Carburant / instauration d'une redevance pour contrôle des installations existantes.

✓ **Budget Guinguette** de l'ordre de **144 300 €**(et 101 300 € de restes à réaliser) :

Investissement : travaux Orangerie (maîtrise d'œuvre, plate-forme, raccordements divers) / Solde marché de construction de la guinguette / Installation alarme / Subvention CTU.

Fonctionnement : Déplacement de l'Orangerie / Subvention à l'association la Flambée de l'Epau (hypothèse d'un déficit d'exploitation) / Charges financières (12/12<sup>ème</sup>) / Loyers hypothèse à minima.

✓ **Budgets des zones d'activités Actival et Val de l'Aune** de l'ordre de **1 123 118 €**:

- Val de l'Aune : Signalisation / Travaux raccordement / Commercialisation de trois parcelles / Remboursement emprunt moyen terme.

- Actival : Honoraires, travaux de viabilisation et signalisation / Commercialisation d'une parcelle / Remboursement emprunt moyen terme.



- Les Noës à Spay : A titre d'information, ce budget n'est pas présenté lors du DOB car la Communauté de communes n'est pas compétente pour créer une zone d'activités sur la Commune de Spay (nécessité de modifier les statuts de la Communauté). Toutefois, en cours d'année 2011, cette zone d'activités pourrait voir le jour.

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises** de l'ordre **1 366 000 €** : Acquisition terrain, maîtrise d'œuvre, construction de 4 bâtiments (300 et 500 m<sup>2</sup>) sur la ZA du Val de l'Aune.

➤ **Montant du recours à l'emprunt :**

✓ **Budget Général : 0 €** (sous réserve du versement des subventions escomptées l'année de réalisation des projets).

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 72 300 € (au minimum) et une affectation du résultat de fonctionnement de 388 000 €.

✓ **Budget déchets ménagers : 0 €**

Cette absence d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 21 000 € (au minimum) et une affectation du résultat de fonctionnement de 101 000 €.

✓ **Budget Assainissement non collectif : 12 000 €**

Ce montant d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 3 000 €.

✓ **Budget Guinguette** : montant maximum de **46 000 €** (sous réserve du résultat de la consultation sur le déplacement de l'Orangerie).

Ce montant d'emprunt implique un virement de la section de fonctionnement de 26 000 €.

✓ **Budgets des zones d'activités :**

☞ ZA du Val de l'Aune : **147 000 €** (sous réserve du versement des subventions et ventes de terrain escomptées en 2011). En 2011, la Communauté de communes doit pour cette zone rembourser un emprunt moyen terme de 375 000 €, donc pour le vote du budget primitif, la commission des finances préconisera un type de financement.

☞ ZA ACTIVA : **9 700 €** (sous réserve du versement des subventions et ventes de terrain escomptées en 2011). En 2011, la Communauté de communes doit pour cette zone rembourser un emprunt moyen terme de 535 000 €, donc pour le vote du budget primitif, la commission des finances préconisera un type de financement.

✓ **Budget bâtiments d'accueil des entreprises** : montant maximum **705 000 €** (dans l'hypothèse où les bâtiments ne sont pas vendus l'année de leur construction et sous réserve du versement des subventions escomptées l'année de réalisation des projets).

➤ **Préparation du budget primitif 2011 :**

Suite à cette présentation, Monsieur le Vice-président chargé des finances indique que, la commission des finances et le bureau préconisent **pour le budget général** par rapport aux propositions des commissions et en l'absence d'excédent prévisionnel sur l'exercice 2011 :

- Les commissions doivent revoir à la baisse leurs projets vu le déficit constaté de 246 000 € (compris le déficit du budget guinguette estimé à 67 700 €) en section de fonctionnement et ce en respectant les consignes données pour l'élaboration du DOB.

- Prendre en charge sur l'excédent de fonctionnement le déficit d'ACTIVAL et le déficit de fonctionnement du budget guinguette.

<b>OBJET : Syndicat mixte de la régie mancelle Gens du voyage (SMGV) – Modification des statuts</b>
---

L'article 7 des statuts du SMGV relatif à la composition du bureau doit être modifié étant donné qu'il n'est pas conforme aux dispositions de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

Par délibération en date du 9 décembre 2010, le S.M.G.V. a décidé de modifier la rédaction de l'article 7 de ses statuts.

Il vous est proposé d'adopter le nouveau libellé de cet article comme suit « le comité syndical élit, parmi ses membres, un bureau constitué du Président, d'un ou de plusieurs Vice-président(s) dont le nombre est déterminé par l'organe délibérant conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T et de onze membres ».

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification de l'article 7 des statuts du SMGV.

**OBJET : Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) – Création d'un poste de Technicien Territorial**

Il vous est proposé de recruter un Technicien Territorial au sein du SPANC afin de réaliser les différents contrôles d'assainissement non collectif. Les caractéristiques de ce poste sont les suivantes :

✓ Missions : Réaliser le contrôle des installations existantes / Assurer le contrôle et le suivi des nouvelles installations / Rédiger les rapports, compte-rendus de visite, courriers / Renseigner et conseiller les usagers sur les questions d'assainissement non collectif, établir un dialogue avec les usagers pour les sensibiliser aux problèmes de pollution / Suivre et gérer la base de données informatique / Coordonner les actions du SPANC avec les Communes / Participer à la réalisation des plaquettes d'information et de sensibilisation des usagers / Participer à la réalisation et le suivi du budget / Encadrer du personnel.

✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux, temps de travail 35 heures hebdomadaires.

Suite aux entretiens de recrutement, aucun titulaire de la Fonction Publique Territoriale ne correspond aux compétences recherchées pour ce poste.

Donc, suite à l'échec de la procédure de recrutement d'un agent titulaire, il vous est proposé d'embaucher un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale aux conditions principales suivantes :

- Durée du contrat : 1 an, du 15 février 2011 au 14 février 2012, renouvelable dans la limite des textes en vigueur relatifs aux agents non titulaires,
- Rémunération : indice brut 347 (indice majoré 325), en référence à la grille de Technicien territorial,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- ✓ Créer un poste de Technicien Territorial à compter du 15 février 2011,
- ✓ A défaut de recrutement d'un fonctionnaire territorial, pourvoir ce poste par un agent non titulaire aux conditions mentionnées ci-dessus,
- ✓ Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de travail à intervenir ainsi que toutes pièces relatives à cette embauche.

**OBJET : MoulinS'Art – Tarifs 2011**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs 2011 suivants pour la médiation culturelle et la location des espaces de MoulinS'ART :

<b>Tarifs 2011</b>	
<b>Médiation culturelle</b>	
Visite accompagnée du centre d'art	Individuel : 2 € (Enfant – 11 ans : gratuit) Groupes (+ 10 pers.) : 1.50 €
Activités de médiation pour groupes scolaires / Centres de loisirs	Groupes scolaires / centre de loisirs : 2.50 €/pers
<b>Location des espaces</b>	
Accueil en résidence Ateliers	140 € / mois soit 7 € m <sup>2</sup> 40 € / jour
Location de la plaine ou du site pour un événementiel (mise à disposition électricité / eau par borne à fluides)	500 € / journée d'animation (entreprises, événementiel associatif et lucratif), Gratuit (associations de la CDC qui valorisent le site)
Salle de séminaire	Association et entreprises 150 € / soirée ou journée Supplément de 30 € pour le chauffage en période hivernale (de novembre à avril)

**OBJET : Jeunesse - Tarifs Opération Tickets Sports et Culture (OTSC) 2011**

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs 2011 suivants pour l'OTSC :

	Activités sur la CDC sans transport	Activités sur la CDC avec transport	Activités en dehors de la CDC
<b>QF1 : inférieur ou égal à 690 €</b>	1,00 €	2,00 €	5,00 €
<b>QF2 : supérieur à 690 €</b>	1,20 €	2,40 €	6,00 €

Pour la journée exceptionnelle organisée sur les vacances de juillet, les mêmes quotients sont appliqués :

<b>QF1 inférieur ou égal à 690€</b>	30% du coût de la journée à charge des familles
<b>QF2 supérieur à 690€</b>	60% du coût de la journée à charge des familles

Tarif de la journée exceptionnelle : 40 €

Madame Français demande si c'est la première fois que la Communauté de communes applique des tarifs d'après des quotients familiaux pour cette journée exceptionnelle et elle est étonnée par le coût élevé de cette journée.

Monsieur Tellier répond que non et ce depuis plusieurs années.

**OBJET : Groupement de commandes travaux de voirie - Avenant entrée Commune de Spay**

Vu l'entrée de la Commune de Spay au sein de la Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 à la convention du groupement de commandes travaux de voirie en et hors agglomération et du patrimoine de la Communauté, comme suit :

- ✓ Modification de l'article 1 : Ajout de la Commune de Spay
- ✓ Les autres articles restent inchangés.

**INFORMATIONS**

➤ **Affaires générales**

Monsieur le Président fait un compte rendu de la rencontre du 22 janvier dernier relative au schéma de l'intercommunalité avec les Communauté de communes et Communes voisines de la nôtre. Il précise qu'étaient présentes les Communauté de communes suivantes : Orée Bercé Belinois, Pontvallain, Malicorne, Loué et Vègre et Champagne. Il ajoute que l'objet de cette réunion était la réforme territoriale et le schéma d'intercommunalité qui devra être adopté avant fin 2011 par le Préfet. Il rappelle que cette réunion était une prise de contact et qu'elle a permis d'éveiller les consciences pour certaines collectivités. Il informe le conseil que le groupe de travail sur l'intercommunalité a proposé aux collectivités présentes de se réunir entre elles et de se prononcer avant mars 2011 sur l'élaboration ou non d'un nouveau projet de Communauté avec ensuite l'objectif de proposer un nouveau périmètre intercommunal aux services de la Préfecture.

Monsieur Godefroy pense qu'il ne faut pas adopter cette méthode de travail étant donné que la réforme territoriale est indissociable de la réforme de la fiscalité locale. Selon lui, il faut s'attacher les services d'un cabinet d'études neutre pour mettre en évidence les intérêts de la Communauté dans le cadre de cette réforme. Il ajoute que cette compétence technique travaillerait avec les élus et montrerait aux autres collectivités l'intérêt à se regrouper. Il estime que la méthode employée donne l'impression que « la Communauté de communes souhaite s'accaparer les territoires limitrophes ».

Par ailleurs, Monsieur Godefroy trouve grave le déficit annoncé en 2011 en section de fonctionnement du budget général car la Communauté de communes n'a plus de levier d'imposition.

Monsieur Tellier pense que le travail avec un cabinet est sans doute nécessaire mais qu'au préalable les Communes et Communautés doivent se prononcer sur leur envie de travailler avec nous. Par ailleurs, il estime que ces collectivités souhaitant rejoindre la Communauté de communes doivent comprendre, comme la Communauté, les impacts d'un tel choix.

Monsieur Godefroy dit qu'un cabinet d'études permettrait une intégration de collectivités dans de bonnes conditions.

Monsieur Reynier s'interroge sur l'aide apportée par un cabinet, un conseil purement comptable, technique ou stratégique.

Monsieur Godefroy répond un conseil technique. Il dit que ce qu'il a compris de la réforme c'est que l'Etat a déterminé le bloc Commune / Communauté et qu'il veut faire de l'intercommunalité un échelon primordial pour l'organisation du territoire. Il souligne que la dotation globale de fonctionnement devrait être mise dans un pot commun pour réaliser des investissements dans toutes les collectivités.

Monsieur Gabay acquiesce les propos de Monsieur Godefroy. Toutefois, il rappelle que les élus ont peu de temps pour travailler et agir. Il pense que la Communauté doit donner des éléments de « séduction » aux voisins et il mentionne, comme exemple, la complémentarité touristique avec les atouts de Spay, Fillé, la rivière Sarthe et Malicorne.

Monsieur Girardot est d'accord sur le principe mais il dit qu'il faut d'abord que le groupe de travail convainque les collectivités voisines à venir travailler autour de la table.

Monsieur Gabay insiste sur le fait que le travail doit être ciblé vers un projet de vie commun, un avenir commun et pour qu'il en soit ainsi la Communauté doit être conquérante et porteuse d'un scénario de développement.

Monsieur Franco dit que la réflexion existe déjà, la réunion du 22 janvier le prouve et nous sommes les 1<sup>ers</sup> en Sarthe à avoir une telle démarche. Selon lui, cette présentation faite aux collectivités présentes était séduisante.

Messieurs Gabay et Godefroy pensent que la séduction n'est pas suffisante. Monsieur Godefroy réitère son propos en disant qu'il faut investir dans le recrutement d'un cabinet d'études.

Monsieur Franco rappelle que le groupe de travail sur l'intercommunalité n'a pas pour mission de conquérir mais de convaincre.

Monsieur Godefroy regrette que cette réunion du 22 janvier n'ait pas été animée par un cabinet compétent en la matière. Il souligne que Monsieur Pascal Brulon n'était pas l'homme de la situation, il fallait, selon lui, un connaisseur de l'intercommunalité.

Monsieur Bergues rappelle que c'était une première prise de contact et que les élus communautaires n'étaient pas arrogants.

Madame Chartereau demande si des élus de collectivités voisines ont demandé à s'inscrire au groupe de travail sur l'intercommunalité.

Monsieur Girardot répond que les autres collectivités ont convenu de se rencontrer pour discuter sur leur adhésion ou non à la Communauté de communes.

Monsieur Lefeuvre rappelle que les délais sont courts et que les collectivités présentes à la réunion du 22 janvier sont « grandes et majeures » pour s'autodéterminer, « la Communauté de communes leur a tendu la perche ».

Madame Gouet dit que la Communauté de communes n'est pas le maître d'œuvre car c'est l'Etat qui décide. Elle regrette de ne pas avoir été conviée à la rencontre du 22 janvier dernier et mentionne que pour elle la réforme territoriale est politique avant tout et non technique.

Monsieur Godefroy répond que si les élus laissent faire les pouvoirs publics, la Commune de La Suze sur Sarthe sera dans l'agglomération mancelle dans six mois. Il rappelle que sa démission était motivée par une absence de vision sur le développement du territoire.

Monsieur Descarpes, en s'adressant aux élus de Spay, dit que s'ils avaient eu le choix, Spay serait restée une Commune isolée.

Monsieur Gabay répond que Spay n'est pas venue dans la Communauté de communes pour une histoire d'argent mais pour défendre des valeurs communes telles que la solidarité, le cadre de vie.

Madame Cerisier estime que ça n'avance pas car personne n'a voulu écouter Monsieur Godefroy il y a deux ans. Si cette situation continue, elle dit qu'elle démissionnera de la Communauté. Pour elle, il faut réagir car La Suze ne veut pas être absorbée par l'agglomération mancelle, l'Etat ne doit pas nous imposer son choix de périmètre.

Monsieur le Président, vu les débats, tient à rappeler les faits suivants : « La Communauté de communes travaille depuis deux ans sur le rapprochement avec les collectivités voisines de la Communauté. Un groupe de travail a été constitué sur ce sujet, quatre élus en sont membres, d'autres élus peuvent le rejoindre s'ils le veulent ». Monsieur le Président répond à Monsieur Godefroy : « Tu as démissionné alors que je t'avais confié un poste de Vice-président Finances et Développement ». Notre travail est fructueux puisque Spay nous a rejoint, non sans mal, et maintenant Guécélard nous sollicite. Enfin, selon lui, il ne faut pas dire n'importe quoi et il ajoute « je travaille avec ceux qui veulent travailler et je suis disponible pour cela ». Enfin, il conclue que faire appel à un cabinet d'études ne sert à rien si la Communauté de communes est toute seule autour de la table.

Monsieur le Président informe de la volonté de Monsieur le Vice-président chargé de l'habitat et de l'aménagement de l'espace de donner sa démission à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 (procédure en cours auprès de Monsieur le Préfet).

Ensuite, il indique que l'étude du cabinet KPMG concernant l'entrée de Spay au sein de la Communauté de communes sera présentée le **14 février 2011 à 20 H 30 à Spay** (conseil de communauté et conseil municipal).

Enfin, il communique la date de la signature de la Convention de Développement Local 2010/2014 avec le Conseil général de la Sarthe le **7 février 2011 à 11H30 à la Communauté de communes**.

➤ **CLECT** - Modification de l'attribution de compensation 2010 versée aux Communes – Transfert de charges voirie hors agglomération (voir document joint).

Conformément à l'article 1 609 nonies c du Code Général des Impôts, les Communes membres de la Communauté de communes doivent se prononcer sur le rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT). Ce rapport concerne les charges transférées de la compétence voirie hors agglomération.

Lorsque les Communes se sont prononcées favorablement (majorité qualifiée soit la 1/2 des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population) sur l'adoption du rapport de la CLECT, la Communauté de communes peut procéder à la modification de l'attribution de compensation versée aux Communes.

Si le rapport de la CLECT est approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux, les tableaux ci-joints vous indiquent les incidences financières du transfert de charges de la voirie hors agglomération pour chaque Commune et pour la Communauté de communes.

Le transfert de charges concerne : les routes et chemins nécessaires à l'exercice de la compétence voirie hors agglomération pour les onze Communes membres de la Communauté en 2010 (le calcul pour la Commune de Spay sera réalisé avant le 31 décembre 2011) :

- Routes 225,701 kms
- Chemins entretenus 51,892 kms
- Chemins non entretenus 35,354 kms

La CLECT a retenu comme méthode d'évaluation le coût moyen annualisé pour les dépenses et recettes liées à des équipements. Ce coût intègre :

- Le coût de réalisation de l'équipement (son coût de renouvellement)
- Les coûts d'entretien de l'équipement.
- Les autres coûts du service voirie (personnel, fluides, carburants,...)

Les dépenses d'investissement sont prises en compte pour une durée normale d'utilisation (durée d'amortissement variation entre 3 et 35 ans) et ramenées à une seule année.

En septembre, la CLECT aurait dû rendre son rapport sur les charges transférées de la voirie hors agglomération en 2010. Toutefois la Commune de Louplande constatant un écart important entre le coût qu'elle consacrait avant 2010 aux charges de la voirie et le calcul de la CLECT souhaitait une négociation.

La CLECT réunie en décembre dernier a statué favorablement pour transmettre aux Communes son rapport.

Monsieur Franco explique que la Commune de Louplande a très peu de chemins non entretenus, ses chemins sont majoritairement goudronnés. Il propose que le conseil municipal de Louplande délibère à nouveau rapidement sur les catégories de chemins.

Monsieur Tellier expose qu'en effet, Louplande ne dispose plus de chemins ruraux car elle a fait le choix de tous les goudronner pour en limiter les frais de fonctionnement. Il estime injuste que la Commune soit

pénalisée par ce choix en payant une attribution de 2 050 €/km pour les voies goudronnées alors qu'ils'agit de chemins pour certains peu fréquentés.

Monsieur Bourmault dit que Louplande doit bien préciser si ses chemins sont en terre, empierrés ou goudronnés. Il ajoute que ces précisions doivent être fournies par toutes les Communes. Par ailleurs, il demande si la régularisation de l'attribution de compensation 2010 peut être lissée sur plusieurs années.

Monsieur Franco répond que la CLECT en discutera mais que c'est gênant pour les finances de la Communauté de communes.

➤ **Informations Diverses :**

2011	Commission Permanente	Bureau	Conseil
Février	17		3 St Jean du Bois
Mars	3	17	31 Voivres lès le Mans
Avril	14 /28 (si besoin)		
Mai		5	19 Chemiré le Gaudin
Juin	9	16	30 Etival lès le Mans
Juillet	7		

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
Mr LEFEUVRE		Mr TELLIER	
Mr N'DAMITE		Mme BARRIER	
Mme SALINAS		Mme COUPRY	
Mme BOG		Mr BONHOMMET	
Mr CORBIN		Mr LEROUX	
Mme COULEE		Mme MONTHEARD	
Mr FRANCO		Mme TAUREAU	
Mr BERGUES		Mr BARRE	
Mr NICOLLE		Mr BOISARD	
Mr DECARPES		Mme DESILLE	
Mme GOUET		Mme CHARTEREAU	
Mr GUEHERY		Mr GABAY	
Mr TRIDEAU		Mr HUVELINE	
Mme CERISIER		Mr REYNIER	
Mme FRANÇAIS		Mr BOURMAULT	
Mr GODEFROY		Mr POIRRIER	
Mr LUSSEAU		Mr TOUET	
Mr OLIVIER		Mr GIRARDOT	
Mme SEPTSAULT		Mr JOUSSE	

Mr FORISSIER			
--------------	--	--	--